

TERMES DE RÉFÉRENCE

Thème : Pourquoi et comment les entreprises agricoles congolaises peuvent s'approprier la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) ?

1. Contexte et justification

Face aux effets croissants des changements climatiques sur les systèmes agricoles, les États sont appelés à renforcer leurs engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux impacts climatiques. Ces engagements sont formalisés à travers les **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** prévues par l'Accord de Paris.

La République du Congo s'est engagée dans ce processus en élaborant sa troisième génération de Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), qui vise à accélérer la transition vers un développement sobre en carbone, résilient aux changements climatiques et créateur d'emplois durables. Cette nouvelle génération de CDN accorde une place importante au secteur agricole, reconnu comme un levier de diversification économique, de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de développement territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN 3.0, les entreprises agricoles sont appelées à jouer un rôle central. Elles peuvent contribuer à la réduction des émissions par l'adoption de pratiques agricoles durables, au renforcement de la résilience des exploitations face aux aléas climatiques, à la restauration des terres dégradées, au développement de l'agroforesterie, à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à la création de chaînes de valeur agricoles à faible empreinte carbone.

Au-delà des exigences environnementales, l'appropriation de la CDN 3.0 représente une véritable opportunité économique pour les entreprises agricoles. Elle facilite l'accès aux financements verts, aux marchés internationaux exigeant des produits durables, aux mécanismes de finance carbone, aux certifications environnementales et aux partenariats avec les bailleurs de fonds et les investisseurs.

Cependant, de nombreuses entreprises agricoles connaissent encore insuffisamment les objectifs de la CDN 3.0, les avantages qu'elles peuvent en tirer ainsi que les mécanismes leur permettant d'y contribuer efficacement.

C'est dans cette perspective que, dans le cadre de la Grande Foire Agricole du Congo (GFAC), le Ministère de l'Environnement, du Bassin du Congo et du Développement Durable organise un panel de haut niveau afin de sensibiliser les entreprises agricoles, de présenter les opportunités offertes par la CDN 3.0 et d'identifier les actions susceptibles d'accélérer leur engagement dans l'action climatique.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Sensibiliser les entreprises agricoles congolaises aux enjeux, aux opportunités et aux mécanismes de mise en œuvre de la CDN 3.0 afin de renforcer leur contribution à une agriculture durable, compétitive et résiliente aux changements climatiques.

2.2. Objectifs spécifiques

Le panel vise à :

- présenter les orientations stratégiques de la CDN 3.0 en lien avec le secteur agricole ;
- expliquer les responsabilités et les opportunités offertes aux entreprises agricoles dans la mise en œuvre des engagements climatiques du Congo ;
- promouvoir les pratiques agricoles à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques ;
- présenter les mécanismes de financement climatique accessibles au secteur privé agricole ;
- mettre en évidence les opportunités offertes par les marchés carbone, les certifications environnementales et les chaînes de valeur durables ;
- favoriser le dialogue entre les administrations publiques, les partenaires techniques et financiers, les institutions financières et les entreprises agricoles ;
- identifier les mesures d'accompagnement nécessaires pour faciliter l'appropriation de la CDN 3.0 par le secteur privé agricole.

3. Résultats attendus

À l'issue du panel :

- les entreprises agricoles disposent d'une meilleure compréhension de la CDN 3.0 ;
- les opportunités économiques liées à l'action climatique sont mieux connues ;
- les mécanismes de financement climatique et de finance carbone sont présentés ;
- les pratiques agricoles compatibles avec les engagements climatiques sont valorisées ;
- des partenariats entre les entreprises agricoles, les institutions publiques et les partenaires techniques sont encouragés ;
- des recommandations sont formulées pour renforcer la contribution du secteur privé agricole à la mise en œuvre de la CDN 3.0.

4. Questions de discussion

Les échanges porteront notamment sur les questions suivantes :

- Pourquoi les entreprises agricoles doivent-elles intégrer les objectifs de la CDN 3.0 dans leurs stratégies de développement ?
- Quels engagements de la CDN concernent directement les filières agricoles, forestières et agroalimentaires ?
- Quelles pratiques agricoles permettent simultanément d'améliorer la productivité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la résilience des exploitations ?
- Comment les entreprises peuvent-elles mesurer et réduire leur empreinte carbone ?

- Comment accéder aux financements climatiques, aux mécanismes de finance carbone et aux fonds verts ?
- Quelles opportunités commerciales offrent les certifications environnementales et les marchés exigeant des produits durables ?
- Quels dispositifs d'accompagnement, d'assistance technique et de renforcement des capacités doivent être mis en place pour faciliter l'appropriation de la CDN 3.0 ?

5. Intervenants proposés

Le panel réunira :

- PF CDN ;
- Un représentant du secteur privé.

6. Public cible

Le panel est destiné à :

- entreprises agricoles et agroalimentaires ;
- coopératives agricoles ;
- producteurs agricoles ;
- investisseurs ;
- institutions financières ;
- organisations professionnelles agricoles ;
- chambres consulaires ;
- administrations publiques ;
- collectivités locales ;
- partenaires techniques et financiers ;
- chercheurs ;
- étudiants.

7. Déroulement indicatif

Durée : 1 heure

Horaire	Rubrique
00 - 05 min (5 min)	Introduction et contextualisation des dégradations de sols au Congo.
05 - 29 min (24 min)	Interventions des 3 panélistes (8 minutes chacun).
29 - 50 min (21 min)	Débat et questions du public.
50 - 55 min (5 min)	Synthèse technique des leçons retenues.
55 - 60 min (5 min)	Clôture de la session.

8. Date, lieu

Date : 07/08/2026

Lieu : Pavillon « Environnement, Climat et Cultures Pérennes »